



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre le 3 avril 2024

CULTURE

«Collectif Objets», une campagne participative et un site web pour accompagner les communes dans la préservation de leur patrimoine mobilier.

Afin de soutenir les communes de Guadeloupe dans la **préservation de leur patrimoine mobilier protégé au titre des monuments historiques**, la direction des affaires culturelles (DAC) de Guadeloupe et des Îles du Nord, déploie le dispositif "Collectif Objets", un service numérique qui facilite les échanges entre les municipalités abritant ces objets et les conservateurs des antiquités et objets d'art (CAOA). Via la DAC et sous le contrôle scientifique des conservateurs des monuments historiques, les CAOAs contribuent à la surveillance, à la protection, à la valorisation et à la restauration des objets protégés au titre des monuments historiques.

La Guadeloupe sera le premier département d'Outre-mer à recenser les objets protégés au titre des monuments historiques conservés sur leur territoire, via ce dispositif collaboratif. Elles auront jusqu'au **31 juillet 2024** pour faire remonter les informations concernant ces œuvres sur le site internet "Collectif-Objets".

Partant de ces informations, le service des monuments historiques et architecture de la DAC pourra alors établir un diagnostic et prendre contact, si besoin est, avec les élus locaux afin de les guider dans leurs projets de valorisation, restauration et sécurisation.

Cette campagne participative vise à accompagner les communes dans la préservation de ce patrimoine d'intérêt régional et national.

Qu'il s'agisse d'objets mobiliers publics ou privés, conservés au sein des mairies, des églises, des maisons individuelles ou au sein du Trésor de la Guadeloupe, les communes guadeloupéennes abritent **plus de cent objets protégés au titre des monuments historiques (inscrits ou classés)** à recenser sur "Collectif Objets".

L'ambition principale de "Collectif Objets" est de permettre le recensement de la totalité du parc mobilier protégé au titre des monuments historiques d'ici la fin de l'année 2027.

Pour participer c'est ici ; le site vous guidera dans la marche à suivre :

<https://collectif-objets.beta.gouv.fr/>

Pour toutes informations complémentaires :

Contact CAOAs : Yolande Vragar
yolande.vragar.ext@culture.gouv.fr
0690 26 73 10

Contact SMHA/DAC : Patrick Le Bris
patrick.le-bris@culture.gouv.fr
0590 41 14 79

Contact presse :

DAC de Guadeloupe / Cécilia COLLOMB
0590 41 14 53 / Mél : cecilia.collomb@culture.gouv.fr